

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Présents : M. Christian CARBONI, Mme Patricia BELIN, MM. Marc HANGARD, Freddy LALLEMANT, Gabriel LE ROUX, Nicolas MOSTACCI, Benoit PROBST, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI, Didier THUAU.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h37

M. Nicolas MOSTACCI est nommé secrétaire de séance et M. TESTI Christophe.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu du conseil précédent, remis en début de conseil pour vérification et avis, ne fait pas l'objet d'opposition. Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION VOTE DU BUDGET AU CHAPITRE

M. le Maire indique que n'ayant pas trouvé dans les registres, de délibération concernant le vote du budget, il est nécessaire de voter lors de ce conseil une délibération visant à voter le budget au chapitre et non plus ligne par ligne comme cela était fait auparavant. Ce vote pourra permettre des virements de compte à compte dans le chapitre sans prendre de délibération à chaque décision modificative.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire présente le compte de gestion conforme à la comptabilité de la mairie.
Le conseil municipal décide d'approuver le compte de gestion à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur, le conseil municipal décide d'approuver les résultats du compte administratif.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. le Maire indique au Conseil Municipal les éventuels changements que la fusion des Communautés de Communes de la Région Suipe et Vesle et de la Région de Mourmelon pourrait entraîner ainsi que le montant estimé de la baisse des dotations de l'état.

Après avoir considéré ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition ; Les taux d'imposition pour l'année 2016 seront :

Taxe d'habitation : 12.53 %

Taxe sur le foncier bâti : 12.18 %

Taxe sur le foncier non bâti : 12.77 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire présente une prospective des dépenses et des recettes pour l'exercice 2016 et propose dans le même temps de voter les subventions aux associations afin de présenter un budget primitif équilibré et sincère.

SUBVENTIONS :

CCAS : Le Maire explique que dans le cadre de la nouvelle intercommunalité, les CCAS vont très certainement être remplacés par un CIAS. Dans cette éventualité et pour préserver les deniers communaux il propose de prévoir la subvention au CCAS mais de n'effectuer son virement qu'en cas de nécessité. Le responsable du CCAS et l'unanimité des membres du conseil sont d'accord sur ce principe.

M. Marc HANGARD présente le bilan des actions menées par le CCAS ainsi que les dépenses réalisées.

M. Marc HANGARD souhaite que les subventions soient votées une par une, comme à l'accoutumée. Il lui est répondu que cela n'est pas possible, que cela va être trop long et qu'il est préférable et plus simple de voter le montant global des subventions. M. Marc HANGARD dit que cela ne le satisfait pas car il n'est opposé qu'à une seule subvention : celle des pompiers. Il dit que lors du précédent conseil il était déjà contre cette subvention exceptionnelle pour les pompiers car il rappelle qu'il pense que le dossier est trop léger de la part des pompiers, qu'ils n'ont fournis aucun compte précis des travaux à réaliser sur le camion, et aucun calcul de coût annuel.

CCAS : 0 € à l'unanimité. Expliqué un peu plus tôt par le Maire, la somme de 1500€ sera prévue mais non votée en subvention.

POMPIERS : 4800 € à la majorité. M. Marc HANGARD est Contre. MM LALLEMANT Freddy et RAGOUILLIAUX Olivier n'ont pas participé au vote.

Lors du vote de la subvention des pompiers, M. Olivier RAGOUILLIAUX fait remarquer que sur le compte-rendu du Conseil précédent une phrase demande l'accord du centre de Suippes. M. le Maire dit que cette phrase a été assouplie bien que voulant dire la même chose, qu'elle n'impose pas une autorisation écrite. M. Olivier RAGOUILLIAUX répond que le nouveau responsable par intérim du centre de Suippes ne peut pas nous autoriser à utiliser le nouveau véhicule. Le Maire demande qui est le nouveau responsable de Suippes. M. Olivier RAGOUILLIAUX dit que le Capitaine Guyot a délégué cette fonction au Lieutenant Torrents, et que le Lieutenant n'a pas le pouvoir d'autoriser ou pas mais que c'est le SDIS qui a ce pouvoir. M. le Maire se dit très surpris de ce revirement catégorique, et M. Freddy LALLEMANT dit ne pas être au courant de cela. M. Olivier RAGOUILLIAUX dit qu'il a appris cela la veille au soir. La nouvelle contrariant les membres du Conseil, et pouvant remettre en question le versement de la subvention, M. le Maire dit qu'il appellera personnellement le Lieutenant Torrents et qu'il informera le Conseil de son entretien. M. Christophe TESTI propose de provisionner la ligne budgétaire mais de ne pas verser la subvention si les dires de M. Olivier RAGOUILLIAUX sont confirmés. Lors d'un débat animé sur le sujet, M. Marc HANGARD dit ne pas être au courant du changement d'une phrase sur le CR de la réunion précédente. Le Maire dit qu'on ne peut refaire la réunion du conseil précédent à chaque Conseil. Le Maire rappelle le principe de diffusion des comptes rendus : le compte rendu est envoyé par mail à l'ensemble des membres du conseil pour lecture. Chacun en prend connaissance et demande par retour de mail de modifier un point qu'il juge ne refléter ce qui a été dit. Si les demandes sont recevables, le compte rendu est modifié autant de fois que nécessaire. Il est ensuite imprimé pour la réunion du conseil suivant où il est mis en circulation pour nouvelle vérification et validation.

ADMR :

Le Maire propose de reconduire le montant de l'an passé. M. Gabriel LE ROUX dit que le CCAS peut effectuer des versements de subventions. Il dit que le CCAS pourrait verser cette subvention et que la commune la compenserait en la rajoutant à la subvention de l'année allouée au CCAS mais versée qu'en cas de nécessité. M. le Maire dit ne pas savoir que le CCAS pouvait attribuer des subventions. M. Gabriel LE ROUX dit que cela avait été mis en place lors d'un précédent mandat.

M. Marc HANGARD responsable du CCAS est contre cette idée. Mécontent sur la manière dont se déroule l'attribution des subventions, il quitte la réunion du conseil à 20h34.

ADMR : 0 € à l'unanimité des présents

L'idée que cette subvention pourrait être éventuellement versée par le CCAS, le cas échéant une subvention exceptionnelle pourra être proposée ultérieurement au conseil.

ONAC : 0 € à l'unanimité des présents

FAMILLES RURALES : 50 € à l'unanimité des présents

BLEUETS DE FRANCE : 50 € à l'unanimité des présents

ESTAN (club de foot Courtisols) : 300 € à l'unanimité des présents

TILLOTINE :

M. Nicolas MOSTACCI présente les comptes de la Tillotine et les actions menées sur l'année 2015. Il demande une augmentation de la subvention justifiée par les actions prévues en 2016.

TILLOTINE : 1600 € à la majorité, M. Nicolas MOSTACCI n'a pas participé au vote.

MARPA : 70 € à l'unanimité des présents

TELETHON : 40 € à l'unanimité des présents

LA MI-GYM : 0 € à l'unanimité des présents

AMIS DES EGLISES : 0 € à l'unanimité des présents

LA SOPPIA : 20 € à l'unanimité des présents

LA PRÉVENTION ROUTIÈRE : 0€ - à l'unanimité des présents

ANC : 0 € à l'unanimité des présents

MPT SUIPPES : 0€ - à l'unanimité des présents

LES VIES AGÉES D'ARGONNE : 0€ - à l'unanimité des présents

BASKET COURTISOLS : 0€ - à l'unanimité des présents

AFSEP : 0€ - à l'unanimité des présents

AFM TELETHON : 0€ - à l'unanimité des présents

À l'issue du vote des subventions à 20h53, M. Nicolas MOSTACCI se retire pour obligations professionnelles comme il l'avait annoncé en préalable à la réunion.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget présenté par M. le Maire est voté à l'unanimité au chapitre.

DÉLIBÉRATION CONTRATS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

M. le Maire présente le devis de l'élan Argonnais pour l'année 2016. Le Conseil municipal après en avoir délibéré et au vu du travail effectué sur le territoire de la commune pendant l'année 2015 décide à l'unanimité des présents, d'autoriser M. le Maire à signer le devis pour l'année 2016.

M. Gabriel LE ROUX précise que malgré la satisfaction du travail effectué, le coût de la prestation reste légèrement supérieur au travail effectué par les agents techniques de la communauté de communes.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Benoist APPARU remerciant le Conseil municipal pour son accueil lors de leur dernière rencontre.

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de renseignement sur la date possible de raccordement de la commune à la fibre. M. le Maire indique que la nouvelle région Grand-Est pourrait être en charge de l'installation et de ce fait raccourcir les délais initiaux prévus pour 2020.

M. le Maire informe le conseil municipal que les habitants de la rue Jean Hermant ont été conviés à une réunion de quartier concernant le devenir du rond-point. Lors de cette réunion, il a été décidé de supprimer la bordure ainsi que la terre et les fleurs pour ne laisser que la purge. Veolia sera chargée au frais de la Communauté de Communes de supprimer l'ancienne vanne pompiers.

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une enquête publique est en cours pour un projet de méthanisation sur le territoire de la commune de Saint Rémy sur Bussy.

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement de la stèle du Vieux Bellay ont commencés. Un banc en pierre a été commandé et sera installé près de la stèle.

M. le Maire informe le conseil municipal du décès de M. Gérard JANIN, ancien maire de Tilloy et Bellay. A cette occasion, les drapeaux ont été mis en berne et une gerbe de fleurs a été commandée pour ses obsèques, lors de celles-ci, Monsieur le Maire lui a rendu hommage.

Lors des points divers, les 2 pompiers présents au conseil quittent précipitamment la salle suite au déclenchement d'une alerte pour une intervention sur le village.

M. Benoit PROBST demande si la zone 30 sera réalisée dans l'année.

M. le Maire répond que cela a été voté dans la section investissement du budget juste avant.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 22h07.